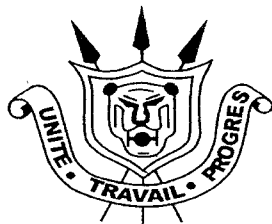


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100 *1162* DU *06* NOVEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS
CHEFS DE BUREAUX ADJOINTS DE L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE
NATIONALE DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu la Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 Septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Adjoint Chef de Bureau Administration et Gestion :

OPC1 KARORERO Charles, OPN 0078

Article 2 : Est nommé Adjoint Chef de Bureau Opérations et Entraînements :

OPC1 MANIRAKIZA Sylvestre, OPN 0324

Article 3 : Toutes dispositions antérieures et contraires au présent décret sont abrogées.

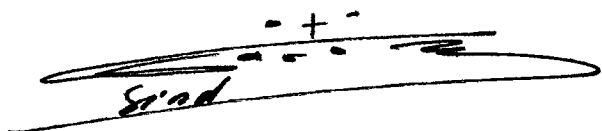
Article 4 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 6 novembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

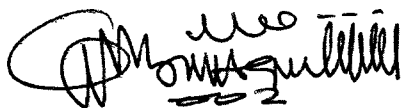
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.

